



RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES SEYCHELLES SUR L'ALIGNEMENT DE LA LOI SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE AVEC LA SADC-PFNORMES DE LOI TYPE

INTRODUCTION

L'Assemblée nationale des Seychelles est heureuse de partager les récents développements concernant les efforts en cours pour harmoniser notre loi nationale sur la violence domestique avec la loi type du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-PF) sur la violence sexiste. Cette initiative reflète l'engagement indéfectible des Seychelles à protéger les personnes contre toutes les formes de violence domestique et sexiste et à garantir que nos cadres juridiques soient réactifs, inclusifs et conformes aux meilleures pratiques régionales.

CONTEXTE ET MOTIVATION

Bien que les Seychelles disposent d'une loi sur la violence domestique entrée en vigueur en 2020, la nécessité de la réviser et de la renforcer, conformément à l'évolution des normes régionales, est de plus en plus reconnue. En tant que membre de la SADC et du SADC-PF, les Seychelles sont tenues de refléter

l'approche régionale plus large de la violence sexiste, telle que définie dans la loi type du SADC-PF. Ce modèle favorise une compréhension plus inclusive et fondée sur les droits de la violence domestique, allant au-delà des définitions traditionnelles pour intégrer les formes de violence psychologique, économique et structurelle.

Reconnaissant les lacunes qui existent encore dans notre propre législation, cet exercice d'alignement vise à renforcer les mécanismes de protection, à améliorer l'efficacité de l'application et à garantir que les Seychelles respectent leurs obligations et valeurs régionales.

CONSULTATIONS NATIONALES ET PREMIÈRES ÉTAPES

Une réunion de haut niveau a récemment été convoquée à l'Assemblée nationale réunissant :

- ✓ Les membres de l'Assemblée nationale, y compris le groupe parlementaire des femmes,
- ✓ Des fonctionnaires du ministère des Services à la famille et à l'enfance,
- ✓ Des représentants du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Famille, et
- ✓ Représentants de la SADC-PF.

L'honorable Regina Esparon, présidente du groupe parlementaire des femmes, a souligné l'importance de cet effort d'harmonisation, soulignant que la violence sexiste demeure une préoccupation urgente qui nécessite une réponse unifiée et régionale. Elle a souligné que les Seychelles ne peuvent poursuivre cette évolution législative de manière isolée, mais plutôt en collaboration avec leurs partenaires régionaux.

L'Assemblée nationale a déjà entamé un dialogue précoce avec les ministères

clés, et Des consultations préliminaires ont eu lieu avec le ministre compétent. Les travaux techniques préparatoires ont débuté, notamment un premier examen juridique et une cartographie des parties prenantes pour guider le processus de réforme.

L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT RÉGIONAL

Un point central soulevé lors des consultations a été la nécessité d'une plus grande implication régionale dans le processus. La participation des experts du PF-SADC et l'engagement des citoyens de la région sont considérés comme essentiels pour aider les Seychelles :

1. Identifier plus efficacement les lacunes législatives,
2. Comprendre comment les autres États membres de la SADC ont mis en œuvre la loi type, et
3. S'inspirer des expériences partagées et des bonnes pratiques.

Ce faisant, les Seychelles visent non seulement à mettre à jour leur législation nationale, mais également à contribuer de manière significative au discours régional sur la violence sexiste et la réforme juridique.

DOMAINES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS JURIDIQUES

Le processus d'harmonisation se concentrera sur les domaines clés suivants :

1. Élargir les définitions juridiques pour refléter l'ensemble du spectre de la violence domestique et sexiste,
2. Renforcer les systèmes de soutien aux victimes, notamment dans les domaines de l'hébergement, du conseil et de l'aide juridique,
3. Clarifier les rôles et les responsabilités des organismes chargés de l'application de la loi et des prestataires de services,

4. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour suivre l'impact de la loi, et
5. Assurer l'alignement sur les engagements en matière de droits de l'homme aux niveaux régional et niveaux internationaux.

ALLER DE L'AVANT

L'Assemblée nationale se prépare actuellement à la prochaine phase de l'initiative, qui comprend :

1. Réaliser une analyse approfondie des lacunes juridiques en partenariat avec des experts juridiques et homologues de la SADC-PF,
2. Organiser des consultations de suivi pour garantir la participation de la société civile et les communautés touchées,
3. Rédiger les amendements nécessaires à la loi sur la violence familiale sur la base des recommandations issues de l'analyse,
4. Présentation du projet de loi révisé à la consultation nationale et à l'approbation parlementaire.

L'initiative vise également à renforcer les capacités parlementaires en matière de législation sensible au genre et à favoriser une collaboration plus étroite entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

CONCLUSION ET ENGAGEMENT

Alors que nous nous apprêtons à poursuivre les discussions lors de cette 57^e Assemblée plénière, les Seychelles réaffirment leur engagement en faveur de la cause régionale de l'élimination de la violence domestique et sexuelle. L'Assemblée nationale reconnaît que l'harmonisation des lois dans notre région n'est pas seulement une tâche juridique, mais un impératif moral. Il

s'agit de s'unir pour affirmer que la violence n'a pas sa place dans nos foyers, nos communautés et nos institutions.

Nous exprimons notre gratitude à la SADC-PF pour son leadership continu et ses conseils techniques, et nous sommes impatients d'approfondir notre collaboration dans les mois à venir.